

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016

Date de la convocation : 1^{er}/04/2016

Présents :

Mmes, COIFFIER, DAVID, LETACHE, PADUA, POMMERET, REGANHA
MM. AUZET, BA IDRIS, BAUDIN, BEAUJOUAN, BOEY, MARTIAL,

Absents excusés : M. VIAUD

Absent : M. YAMBEN

Représentés:

Secrétaire de séance : Mme REGANHA

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Compte de Gestion 2015
2. Compte administratif 2015
3. Affectation du résultat 2015
4. Taux des trois taxes 2016
5. Subventions versées aux associations pour 2016
6. Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local 2016 auprès de l'Etat dans le cadre de l'Aménagement, mises aux normes et extension de l'école maternelle et élémentaire Phases 1 et 2.
7. Budget primitif 2016
8. Indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor public charges des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux
9. Régime indemnitaire du personnel
10. Demande de dérogation au repos dominical par la société SA BOVIS TRANSPORT dans le cadre d'une intervention chez SNECMA GROUPE SAFRAN
11. Demande de dérogation au repos dominical par la société FREELOG France dans le cadre d'une intervention chez SNECMA GROUPE SAFRAN
12. Divers
 - Informations Grand Paris Sud
 - Urbanisme
 - Cimetière

Décisions du Conseil municipal

1 - Compte de Gestion 2015

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité le compte de Gestion 2015 établi par M. LANGEVIN Percepteur de Sénart.

2 - Compte administratif 2015

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité le compte Administratif 2015 présenté par Mme DAVID Maire Adjoint. (M. le Maire ne prend pas part au vote)

3 Affectation du résultat 2015

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité, l'affectation du résultat 2015 comme suit :

Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté	430 837.28 €
Article 001 - Excédent d'investissement reporté	401 226 22 €
Article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	187 069.00 €

4 - Taux des trois taxes 2016

Rappel du taux des 3 taxes appliqué en 2015 :

Taxe d'habitation	7.70 %
Taxe foncière propriété bâtie.....	13.30 %
Taxe foncière propriété non bâtie.....	35.00 %

Le Conseil municipal, a voté à l'unanimité le taux des trois taxes pour 2016 comme ci-dessous

Taxe d'habitation	7.70 %
Taxe foncière propriété bâtie.....	13.30 %
Taxe foncière propriété non bâtie.....	35.00 %

5 – Subventions versées aux associations pour 2016

Le Conseil Municipal a décidé de verser comme indiqué dans le tableau ci-dessous une subvention aux associations mentionnées,

Vote :

POUR :

09 voix

(Mmes, LETACHE, PADUA, REGANHA,
(MM. AUZET, BA IDRIS, BAUDIN, BEAUJOUAN, BOEY, MARTIAL)

CONTRE :.....

01 voix (Mme POMMERET)

ABSTENTION

02 voix (Mmes COIFFIER, DAVID)

Associations	Montant de la subvention
Club des Anciens Moissy-Réau	550 €
Anciens combattants	200 €
Coopérative scolaire de l'école de Réau	945 €
Comité des fêtes de Réau	8 000 €
Réau Sports Loisirs	2 500 €
Vitadance	1700 €
Harmonie et Equilibre	450 €
Comité de jumelage	0 €
Association réaltais stop	750 €
Association l'indicible compagnie	300 €
Les restos du Cœur	200 €
Club de Loisirs de Réau	450 €

6 Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local 2016 auprès de l'Etat dans le cadre de l'Aménagement, mises aux normes et extension de l'école maternelle et élémentaire Phases 1 et 2.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- a approuvé les opérations présentées, pour un montant total de 5 029 798,13 € HT soit 6 035 757,76 € TTC ainsi que leur plan de financement ; ainsi que leur inscription aux budgets communaux.
- A chargé Monsieur le Maire
 - d'effectuer le dépôt des demandes de subventions et financements utiles.
 - de déposer les dossiers de demande de subvention « Fonds de soutien à l'investissement public local » auprès de l'État ;
 - de déposer les dossiers de demande de subvention « Réserve Parlementaire » auprès de l'Assemblée Nationale ou du Sénat ;
- S'est engagé
 - à ne pas dépasser le taux maximum de 80% de subventions en cas de sollicitation de financements complémentaires ;
 - à maintenir la destination des équipements financés par ces subventions pendant au moins quinze ans ;
 - à ne pas commencer les travaux avant l'obtention des arrêtés de subventions concernées ;
- A mandaté Monsieur le Maire aux fins de signer tous les documents utiles au déroulement de ces opérations ;

7 - Budget primitif 2016

Le conseil municipal a voté à l'unanimité, le budget primitif 2016 qui s'équilibre comme suit :

Recettes de fonctionnement :	1 601 255,28 €
Dépenses de fonctionnement :	1 601 255,28 €
Recettes d'investissement :	1 239 880,00 €
Dépenses d'investissement :	1 239 880,00€

8 Indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor public charges des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de demander le concours de Monsieur Yves LANGEVIN Trésorier pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière, et de lui allouer une indemnité de conseil du 1^{er} janvier 2016 au 30 avril 2016 d'un montant brut de 148.16 € brute au titre de l'année 2016 soit une rémunération nette de 135.05 €.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées à l'article 6225 du BP 2016.

9 Régime indemnitaire du personnel

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'instituer dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat (*décret n° 2002-61 et l'arrêté du 14 janvier 2002*) l'indemnité d'administration et de technicité pour le personnel communal.

Filière	Grade	Fonctions ou service	Montant moyen référence
Adjoint administratifs	Principal de 2me classe principal	DGS	469.67
Adjoint administratifs	1 ^{er} classe	Secrétaire	464.30
Adjoint administratifs	2me classe	accueil	449.28
ATSEM	1 ^{ère} classe	Scolaire	476.10
Adjoint technique	1 ^{ère} classe	Scolaire	464.30
Adjoint technique	2me classe	Scolaire / technique	449.28
Garde champêtre	Garde champêtre chef principal	Police	476.10

10 Demande de dérogation au repos dominical par la société SA BOVIS TRANSPORT dans le cadre d'une intervention chez SNECMA GROUPE SAFRAN

Un avis favorable à l'unanimité a été émis à cette demande.

11 Demande de dérogation au repos dominical par la société FREELOG France dans le cadre d'une intervention chez SNECMA GROUPE SAFRAN

Un avis favorable à l'unanimité a été émis à cette demande.

12 DIVERS

- **Informations Grand Paris Sud**

- **Urbanisme**

Chantier France Pierre :

Les travaux de démolition de la Ferme des travaux de démolition du chantier ont été réalisés.

Construction Permis Capelli à Villaroche :

Les travaux devraient commencés d'ici 15 jours

- **Cimetière**

Monsieur le Maire informe le Conseil que, dans le cadre de ses pouvoirs de police, il a décidé d'aménager au sein du cimetière communal une rangée permettant la création de concessions inclinées de 15° par rapport à celles existantes, afin d'accéder aux demandes d'inhumation de familles de confession musulmane domiciliées sur la commune de Réau.

Il indique que ces concessions ne seront toutefois pas exclusivement réservées à des défunts de cette confession, mais que chacun pourra demander à y être inhumé.

- **Journées du patrimoine 17 et 18 septembre 2016**

Un contact a été pris entre le CMJ et le domaine des macarons pour l'organisation des journées du patrimoine dont le thème est la « Citoyenneté »

L'ordre du jour étant épuisé la séance levée à 22H46.